



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GENERAL DE  
GAULLE  
02260 LA CAPELLE

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 08 novembre 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221108-2022-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

**Délibération : N° 2022-53**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt deux le Mardi 08 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 26 octobre 2022

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Andrew BOIVENT, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

**Absent(s) :**

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Rémy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY, excusée

**Secrétaire de séance :** Michel BRIDE

**USEDA remplacement de lampes à vapeur de Sodium Haute Pression (SHP) en LED (2ème tranche)****DELIBERATION**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Rénovation de SHP en LED (2ème tranche)

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 170 316,23 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève à 91 700,95 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
<b>Eclairage Public</b>			
Matériel	151 622,40 €	75 811,20 €	75 811,20 €
Réseau	18 693,83 €	2 804,07 €	15 889,75 €
	<b>170 316,23 €</b>	<b>78 615,28 €</b>	<b>91 700,95 €</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221108-2022-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

## DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

S'ENGAGE à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés ;

PRECISE qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 08 novembre 2022

Le Maire

Johann WERY

